

Résolution du 27 juin 2016 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Offrons à la mobilité douce les moyens nécessaires à son développement».

RÉSOLUTION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 février 2020)

(ancien PRD-124, transformé en résolution par courrier du Saeco du 17 avril 2020)

Considérant:

- le vote du 5 juin 2016 du peuple en faveur du contreprojet sur la mobilité PL 11769 (loi pour une mobilité cohérente et équilibrée) qui prévoit un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération (art. 3 lettre d);
- le vote du 15 mai 2011 du peuple en faveur de l'initiative 144 sur la mobilité douce;
- que le délai prévu par l'initiative 144 pour créer un réseau complet et sécurisé en faveur des cyclistes, courant jusqu'en 2019 est bientôt échu;
- les nombreux axes et carrefours dépourvus de toute mesure de protection pour les piétons et cyclistes;
- le manque d'effort concret pour faciliter le déplacement des cyclistes et des piétons au sein d'un réseau cohérent et continu;
- le PL 11791 cantonal qui ouvre un crédit d'investissement de 8 millions de francs destiné à mettre en place des aménagements en faveur des cyclistes dans le cadre du Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018;
- l'engagement de la Ville de Genève mentionné dans le PL 11791 à trouver un financement équivalent à celui du Canton pour l'aménagement de ses routes communales;
- l'absence de ligne d'investissement au sein du plan financier d'investissement (PFI), destinée à financer l'aménagement d'un réseau sécuritaire et complet en faveur de la mobilité douce,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un crédit d'investissement de 8 millions de francs (échelonné sur quatre ans, soit 2 millions de francs par année) destiné:
 - à financer l'identification des zones dangereuses pour la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Genève et à élaborer un concept cohérent de ce réseau;

- à étendre et à développer les infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes sur le territoire de la Ville de Genève (en particulier la réalisation de places de stationnement pour vélos, le prolongement et la sécurisation des voies existantes et l'extension de pistes et bandes cyclables continues et sécurisées).
- d'œuvrer dans le domaine de la mobilité douce avec la collaboration des associations, et de mettre en place des campagnes de sensibilisation à l'intention des cyclistes pour qu'ils adoptent un comportement respectueux et responsable (cyclo-civisme) vis-à-vis des autres usagers de la route.